

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 587

12 avril 2007

SOMMAIRE

Aisch Zenter S.A.	28133	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A.	28172
AMS Investissements S.A.	28168	Malvasia S.à.r.l.	28174
Arbeco Holding S.A.	28176	Meson Holding S.A.	28174
B&B Rénovation de Regards S. à r. l.	28152	Morgan & Meyer Insurance Broker	28165
Belpport Holdings S.à r.l.	28139	Moventum S.A.	28159
Biotech Food Holdings S.A.	28163	Moventum S.A.	28169
Calgis Invest S.A.	28138	Naia	28150
Dexia Patrimonial	28149	New Luxco S.à r.l.	28133
Dexia Publimix	28143	Novator Pharma S.à r.l.	28144
Domels S.à r.l.	28133	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	28130
Elitherm S.A.	28157	Pan European Real Estate Invest	28150
Ets Emile BAUM s à r l	28157	Phytolux S.A.	28170
Eurowatt S.C.A.	28167	Pillarlux Sintra S.A.	28173
Finimmobiliare s.à r.l.	28165	Pillarlux Sintra Sàrl	28173
Forision Erste Vermögensverwaltung S.à r.l.	28143	Reserve Portfolio	28154
GBL Finance S.A.	28169	Rolling-Snack S.à r.l.	28175
Givenshire Ltd.	28143	Schneidersoehne Luxemburg GmbH	28167
Green Management S.A.	28142	Semeraro Investments S.A.	28162
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.	28167	Sicily Development S.à.r.l.	28174
Group-IPS S.A.	28150	S-M-H S.à r.l.	28152
HECF Germany 1 S.à r.l.	28142	Stone & Luyten S.A.	28169
Holt Holding S.A.	28164	TeamSystem Luxco	28145
Inverness Investment Holding S.A.	28172	TeamSystem Luxco	28170
Investindustrial Merchant S.A.	28163	Top Motors S.à r.l.	28175
J.Wagner-Schaffner & Cie	28168	Transport Alphonse Lies Sàrl	28156
K13 Holding S.A.	28172	Tri Investments European Residential Property Fund (EU Application pending) S. à r.l.	28130
Key Point Indicator S.A.	28144	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	28168
Kletta Holding S.A.	28173	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	28174
Lifemark S.A.	28138		
Lor - Cap Holding SA	28166		
Lua Holding S.A.	28173		

Tri Investments European Residential Property Fund (EU Application pending) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.050.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 2 janvier 2007 que l'associé a accepté la démission de Johannes Hendrik van Koeverden Brouwer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007027153/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 158.050,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December at 9.45 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 118.872, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 21, 2006, number 1769. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on November 20, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened with Annick Braquet, with professional address in Mersch, in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Mersch.

The Meeting elected, as Arlette Siebenaler, with professional address in Mersch.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Transfer of the registered office of the Company from 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with effect as from December 1, 2006;
3. Acknowledgement of the resignation of Mr Jean Fell, Mr Cornelius Martin Bechtel and Mr Caleb Kramer as managers of the Company with effect as from December 1, 2006 and discharge;
4. Amendment of article 7.1. of the Articles;
5. Amendment of article 10. of the Articles.

II. That (i) 5,786 (five thousand seven hundred eighty-six) A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, (ii) 200 (two hundred) B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and (iii) 336 (three hundred thirty-six) C ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 158,050 (one hundred fifty-eight thousand fifty Euros) are represented at the Meeting;

III. That the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the Meeting, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

IV. That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with effect as from December 1, 2006.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of:

- Mr Jean Fell, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - Mr Cornelius Martin Bechtel, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and
 - Mr Caleb Kramer, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom,
- as managers of the Company with effect as from December 1, 2006.

The Meeting further resolves to grant them discharge for the performance of their mandate as managers of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the article 7.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the article 10. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre à 9.45 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.872, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 21 septembre 2006, numéro 1769. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant daté du 20 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée fut ouverte sous la présidence de Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch.

Lequel a désigné comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Mersch.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Mersch.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège social de la Société du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006;

3. Confirmation de la démission de M. Jean Fell, M. Cornelius Martin Bechtel et M. Caleb Kramer en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006 et décharge;

4. Modification de l'article 7.1. des Statuts;

5. Modification de l'article 10. des Statuts.

II. Que (i) 5.786 (cinq mille sept cent quatre-vingt-six) Actions A Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, (ii) 200 (deux cents) Actions B Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et (iii) 336 (trois cent trente-six) Actions C Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 158.050,- (cent cinquante-huit mille cinquante euros) sont représentées à l'Assemblée;

III. Que les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs parts apparaissent sur la feuille de présence, signée par le représentant des actionnaires et par le bureau de l'Assemblée, et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

IV. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la démission de:

- M. Jean Fell, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - M. Cornelius Martin Bechtel, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and
 - M. Caleb Kramer, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni,
- en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006.

L'Assemblée décide ensuite de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat en tant que gérants de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou, le cas échéant, par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du bureau, ils ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 44, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027866/242/146.

(070022329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. New Luxco S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

—
Extrait des Décisions prises en date du 29 janvier 2007 par l'Associé Unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société;

- de nommer les personnes suivantes:

Mademoiselle Candice de Boni, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Monsieur Flavio Marzona, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Monsieur Antonio Longo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

en tant que nouveaux gérants de la Société, à partir du 29 janvier 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour DOMELS S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007027305/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Aisch Zenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.116.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

La société anonyme GRADEL, avec siège social à L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 6.944,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Claude Maack, ingénieur-industriel, demeurant à L-4978 Fingig, 8, rue Michelacker, et

- Monsieur Jacques Plumer, ingénieur diplômé, demeurant à L-6785 Grevenmacher, 12, rue Paul Faber.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I.- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de AISCH ZENTER S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la construction et la gestion d'un ou plusieurs immeubles.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,-EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou telefax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou telefax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme GRADEL, avec siège social à L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant apport des biens immobiliers ci-après désignés, à savoir:

Designations

Trois terrains inscrits au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, comme suit:

- 1) numéro 607/2984, lieu-dit: «route de Luxembourg», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2,78 ares;
- 2) numéro 607/2985, même lieu-dit, comme place (occupée), bâtiment industriel ou artisanal, contenant 50 ares et comme terre labourable, contenant 94,32 ares;
- 3) numéro 617/2303, lieu-dit: «Kallekhaff», comme terre labourable, contenant 39,38 ares;

Origines de propriété

La société anonyme GRADEL a acquis les biens immobiliers:

- sub 1) et 2) suivant acte de vente reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1984, transcrit au 2^{ème} bureau des hypothèques de Luxembourg le 19 juillet 1984, volume 626, numéro 73;
- sub 3) suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2005, transcrit audit bureau des hypothèques le 10 mars 2005, volume 1472, numéro 5.

Déclaration

La comparante déclare expressément que l'apport en nature ne concerne en aucun cas les outils de production qui se trouvent actuellement sur les terrains, y compris les outils de production qui répondent à la qualification d'immeubles par destination, qui restent la propriété de la comparante.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marcel Sauber de L-7246 Walferdange, 36, rue des Prés, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, et sous réserve expresse que l'hypothèque grevant les apports en nature soit levée, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Walferdange, le 21 décembre 2006.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Vérification

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de vingt-deux mille six cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques Plumer, ingénieur diplômé, né à Ettelbruck, le 4 mars 1964 demeurant à L-6785 Grevenmacher, 12, rue Paul Faber;
 - b) Monsieur Eugène Biver, ingénieur diplômé, né à Nospelt, le 14 mai 1941, demeurant à L-8391 Nospelt, 1, rue de l'Ecole;
 - c) Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de constructions, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves;
 - d) Monsieur Claude Maack, ingénieur-industriel, né à Pétange, le 30 mars 1968, demeurant à L-4978 Fingig, 8, rue Michelacker.
- 3.- Monsieur Mathias Poncin, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 21 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Les mandats des administrateurs uniques et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Maack, J. Plumer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 61, case 10. — Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027553/231/246.

(070021895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2005

- La cooptation de Madame Ariane Vigneron, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

CALGIS INVEST S.A.

A. Vigneron / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

- / Signatures

Référence de publication: 2007027306/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Lifemark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.616.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 28 juillet 2006 de la société LIFEMARK S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission des Administrateurs suivants:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFEMARK S.A.

F. Welman

Administrateur

Référence de publication: 2007027308/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Belport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.913.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

1. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered with the Guernsey trade register under the number 640, having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL;

2. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, an open ended investment company registered in Guernsey under Reg No 40699, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;

3. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 2 LIMITED, an open ended investment company registered in Guernsey under Reg No 42601, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;

4. EMDCD LIMITED, an exempted company registered in the Cayman Islands, having its registered office c/o M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309, GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

all such aforementioned persons detailed in paragraphs 1 to 4 above here represented by Mr Jean-Louis Frognet, attorney, residing in Virton (Belgium);

by virtue of proxies given in London on 19 December 2006

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BELPORT HOLDINGS S.à R.L. (the «Company»), R.C.S. B Number B121.913, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Remich, dated 17 November 2006, not yet published in the Mémorial C.

- The Company's capital is set at twelve thousand (12,500.-) euros, represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) euros each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollar at a conversion rate Euro/ US Dollar as determined on the website of the European Central Bank at the moment of such conversion so that the current share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred (12,500.-) euros represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) euros each will be converted into its counter value in US Dollar and increase of the share capital to the next multiple of one hundred eighty (180), create and issue shares as appropriate so that the share capital will be represented by the relevant even number of shares of a par value of one hundred eighty (180.-) US Dollar each;

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount to one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar represented by ten thousand (10,000) shares, by the creation and the issue of the appropriate number of shares with a par value of one hundred eighty (180) US Dollar.

3. Subscription and payment of the newly issued shares.

4. Amendment of the articles of incorporation of the Company.

5. Miscellaneous.

The meeting then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolve to convert the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollar, to increase this converted share capital to an amount of sixteen thousand five hundred and sixty (16,560.-) US Dollar, to create and issue in this respect ninety-two (92) shares with a nominal value of one hundred eighty (180.-) US Dollar each.

Second resolution

The meeting resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and eighty three thousand four hundred and forty (1,783,440.-) US Dollar in order to bring the share capital from its present amount of sixteen thousand five hundred and sixty (16,560.-) US Dollar represented by ninety-two (92) shares to the

amount of one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar represented by ten thousand (10,000) shares and to issue in this respect nine thousand nine hundred and eight (9,908) shares.

Third resolution

ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP declares to waive its preferential subscription right as far as necessary.

Fourth resolution

The newly issued shares are subscribed as follows:

1. seven thousand one hundred and eight (7,108) shares by ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.
2. nine hundred (900) shares by ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, prenamed.
3. one thousand three hundred (1,300) shares by ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 2 LIMITED, prenamed.
4. six hundred (600) shares by EMDCD LIMITED, prenamed.

The nine thousand nine hundred and eight (9,908) newly issued shares have been fully paid up in cash, so that the amount of one million seven hundred and eighty-three thousand four hundred and forty (1,783,440.-) US Dollar is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

The amount of fifty six US Dollar and twenty-five cents (56.25) required for the conversion of the share capital from Euro to US Dollar at the conversion rate of 1.3203 is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions the article 6 of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of one hundred eighty (180.-) US Dollar each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

On the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing proxy holder, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership enregistré à Guernesey sous le numéro Reg No 640, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL;
2. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, une société enregistrée à Guernesey sous le numéro 40699, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;
3. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 2 LIMITED, un limited partnership enregistré à Guernesey sous le numéro Reg No 42601, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;
4. EMDCD LIMITED, une société enregistrée aux Grand Cayman, ayant son siège social à c/o M & C Corporate Services, PO Box 309, GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

toutes ces personnes détaillées aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus représentées par M. Jean-Louis Frognet, avocat, résidant à Virton (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à Londres en date du 19 décembre 2006,

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP est le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BELPORT HOLDINGS S.à R.L. (la «Société»), R.C.S. B Numéro B121.913, avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich reçu le 17 novembre 2006, pas encore publié au Mémorial C.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro à l'US Dollar à un taux de conversion Euro/US Dollar tel que déterminé sur le site web de la Banque Centrale Européenne au moment de cette conversion de telle manière que le capital social actuel de la Société s'élevant à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euro chacune sera convertie dans sa contre-valeur en US Dollar et augmentation du capital social jusqu'au prochain multiple de cent quatre-vingt (180), création et émission de parts sociales tel qu'approprié de telle manière que le capital social sera représenté par le nombre entier relevant de parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacune;

2. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel à un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar représenté par dix mille (10.000) parts sociales, par la création et l'émission du montant approprié de parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacune.

3. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises.

4. Modification des statuts de la Société.

5. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au US Dollar, d'augmenter ce capital social converti d'un montant de seize mille cinq cent soixante (16.560,-) US Dollar, de créer et émettre nonante-deux (92) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante (1.783.440,-) US Dollar pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent soixante (16.560,-) US Dollar représenté par nonante-deux (92) parts sociales à un montant de un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar représenté par dix mille (10.000) parts sociales et d'émettre à cet égard neuf mille neuf cent huit (9.908) parts sociales.

Troisième résolution

ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription pour autant que nécessaire.

Quatrième résolution

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites comme suit:

1. sept mille cent huit (7.108) parts sociales par ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, prénommé.

2. neuf cents (900) parts sociales par ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, prénommé.

3. mille trois cents (1.300) parts sociales par ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 2 LIMITED, prénommé.

4. six cents (600) parts sociales par EMDCD Limited, prénommé.

Les neuf mille neuf cent huit (9.908) actions nouvellement émises sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante (1.783.440,-) US Dollar se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le montant de cinquante-six US Dollar et vingt-cinq cents (56,25) requis pour la conversion du capital social de l'Euro au US Dollar au taux de conversion de 1,3203 est maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'Articles 6 des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar, représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. Frognet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 94, case 7. — Reçu 13.508,27 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007027740/230/182.

(070022473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Green Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 83.523.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 janvier 2007 que le nombre d'administrateurs est réduit à trois. M. Chris Georghiadès est révoqué de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat sans être remplacé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007027312/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.935.

Extrait des résolutions de l'associé unique ayant eu lieu le 16 janvier 2007

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC de son poste de gérant de la Société avec effet au 16 janvier 2007 et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur David Braaten ayant sa résidence professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 16 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007027314/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Forision Erste Vermögensverwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 février 2007

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Franck Zenk en tant que gérant de la société.
- L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau gérant la société DOMELS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 immatriculée au RCS de Luxembourg numéro B 104.715.
- L'assemblée décide de transférer son siège du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORISION ERSTE VERMÖGENSVERWALTUNG S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007027336/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Givenshire Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.257.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2006 que:

- Monsieur Alain Lam, Administrateur de sociétés, demeurant 24, rue Dr. Ernest Feltgen, L-7531 Mersch;
- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit, résidant 45, rue du Centre, B-6637 Fauvillers;
- Monsieur David De Marco, Directeur, résidant 12, route de Medernach, L-9186 Stegen;

Ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 27 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen;
 - Monsieur Sigurgeir Gudlaugsson, domicilié professionnellement, 42, Sigtun, 105 Reykjavik, en Islande;
- ont été nommés Gérants à partir de ce 27 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027319/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Dexia Publimix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.915.

Le Conseil d'Administration a coopté avec effet au 26 janvier 2006, Madame Maryse Wilmet à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Michel Luttgens démissionnaire.

Le Conseil d'Administration a coopté avec effet au 30 juin 2006, Monsieur Jeffrey Nadal à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet démissionnaire.

Ces cooptations seront ratifiées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 janvier 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représenté par H. Lasat et J-Y Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves Maldague, Président du Comité de Direction et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Naïm Abou-Jaoude, Head of ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT, DEXIA ASSET MANAGEMENT FRANCE, 40, rue Washington, F-75408 Paris Cedex 08

Madame Maryse Wilmet, Coordinateur Product Manager Gestion Court Terme, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Le 24 janvier 2007.

Pour DEXIA PUBLIMIX

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027331/1126/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Key Point Indicator S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.770.

La FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE S.à r.l. (RC n ° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de KEY POINT INDICATOR S.A. (RC n ° B 99.770) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007027323/1091/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Novator Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.376.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2006 que:

- Madame Sonja Linz, demeurant 179, route de Luxembourg, L-3254 Bettembourg;
- Monsieur Pascal Noël, demeurant 27, rue Père Conrad, L-1353 Howald;
- Monsieur Georges Deitz, demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

Ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 27 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen;
 - Monsieur Sigurgeir Gudlaugsson, domicilié professionnellement, 42, Sigtun, 105 Reykjavik, en Islande;
- ont été nommés Gérants à partir de ce 27 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027324/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

TeamSystem Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.614.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of December at 4:30 p.m.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of TEAMSYSTEM LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc de l'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 104.614, pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 25 July 2006.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions under the name of TEAMSYSTEM LUXCO S.C.A. pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 November 2004, published in the *Mémorial C*, Recueil des sociétés et associations of 2 March 2005, number 186. The articles of incorporation have been last amended by a deed of the same notary on 28 July 2006, published in the *Mémorial C*, Recueil des sociétés et associations of 28 October 2006, number 2030.

2) The issued share capital of the Company is currently set at three million five hundred eighty-two thousand eight hundred thirty-two euro fifty cent (EUR 3,582,832.50) represented by fully paid up shares, consisting of one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25), and two million eight hundred sixty-six thousand two hundred sixty-five (2,866,265) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

3) In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred eleven million five hundred fifty-five thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 111,555,825.-) represented by:

a) forty-six million eight hundred seventy-two thousand three hundred thirteen (46,872,313) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) par share, which are reserved for issuance at a later time;

b) thirty-three million nine hundred seventy-seven thousand six hundred fifty-six (33,977,656) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs;

c) six million nine hundred thirty-eight thousand fifty-seven (6,938,057) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Executive Option pursuant to the Executive Option Agreements; and

d) one million four hundred fifty-six thousand six hundred thirty-four (1,456,634) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 27 December 2006, the sole manager of the Company has decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand seven hundred fifty five euro (EUR 20,755.-) in order to increase it from its current amount of three million five hundred eighty-two thousand eight hundred thirty-two euro fifty cent (EUR 3,582,832.50) up to three million six hundred three thousand five hundred eighty-seven euro fifty cent (EUR 3,603,587.50) through the issue of sixteen thousand six hundred four (16,604) Class A Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class A Ordinary Shares»), such Newly Issued Class A Ordinary Shares being fully paid up in cash.

The sixteen thousand six hundred four (16,604) Class A Ordinary Shares, are to be subscribed for a total amount of thirty five thousand five hundred thirty-two euro fifty six cent (EUR 35,532.56) consisting of twenty thousand seven hundred fifty-five euro (EUR 20,755.-) allocated to the share capital and fourteen thousand seven hundred seventy-seven euro fifty-six cent (EUR 14,777.56) allocated to a share premium account;

In accordance with article 6.8 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Class A Ordinary shares	
	Total	Price (EUR)
TEAMSYSTEM INTEGRAL INVESTORS S.à r.l., 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach	15,424	33,007.36
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom	473	1,012.22
ICG MEZZANINE FUND 2003 NO 3 L.P., Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands	14	29.96
ICG MEZZANINE FUND 2003 NO 1 L.P., Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands	302	646.28
RBSM (INVESTMENTS) LIMITED, 42 St. Andrew Square Edinburgh, EM2 2YE, Scotland	266	569.24
SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES L.P., 111 Hunington, Avenue Boston, MA 02199, Delaware	125	267.50
Total	16,604	35,532.56

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **6.1 Subscribed Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at three million six hundred three thousand five hundred eighty-seven euro fifty cent (EUR 3,603,587.50) represented by fully paid up shares, consisting of the following:

- a. one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share;
- b. two million eight hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-nine (2,882,869) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.»

As a consequence of such increase of share capital, article 6.8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **6.8 Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred eleven million five hundred thirty-five thousand seventy euro (EUR 111,535,070.-) represented by:

- a) forty-six million eight hundred fifty-five thousand seven hundred nine (46,855,709) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) par share, which are reserved for issuance at a later time;
- b) thirty-three million nine hundred seventy-seven thousand six hundred fifty-six (33,977,656) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs;
- c) six million nine hundred thirty-eight thousand fifty-seven (6,938,057) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Executive Option pursuant to the Executive Option Agreements; and
- d) one million four hundred fifty-six thousand six hundred thirty-four (1,456,634) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares (Ordinary Shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the Company) may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and

receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present Article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, et le vingt-sept décembre à 16:30 heures.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de TEAMSYSTEM LUXCO (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, Parc de l'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 104.614, suivant une résolution du gérant unique de la Société en date du 25 juillet 2006.

Une copie de ladite résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de TEAMSYSTEM LUXCO S.C.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 2 mars 2005, numéro 186. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 28 octobre 2006, numéro 2030.

2) La Société a un capital émis de trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-deux euros cinquante cents (EUR 3.582.832,50) représenté par une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) et deux millions huit cent soixante-six mille deux cent soixante-cinq (2.866.265) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3) Suivant l'article 6.8 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à cent onze millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 111.555.825,-), représenté par:

(a) Quarante-six millions huit cent soixante-douze mille trois cent treize (46.872.313) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) Trente-trois millions neuf cent soixante-sept mille six cent cinquante-six (33.977.656) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(c) Six millions neuf cent trente-huit mille cinquante-sept (6.938.057) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de toute Option des Employés conformément aux Contrats d'Options pour les Employés; et

(d) Un million quatre cent cinquante-six mille six cent trente-quatre (1.456.634) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout Warrant conformément aux Accords de Warrants.

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 27 décembre 2006, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 20.755,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-deux euros cinquante cents (EUR 3.582.832,50) à trois millions six cent trois mille cinq cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (EUR 3.603.587,50) par l'émission de seize mille six cent quatre (16.604) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises»), ces Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises ayant été libérées intégralement en espèces.

Les seize mille six cent quatre (16.604) Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de trente-cinq mille cinq cent trente-deux euros cinquante-six cents (EUR 35.532,56) consistant en vingt mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 20.755,-) alloués au capital social et en quatorze mille sept cent soixante-dix-sept euros cinquante-six cents (EUR 14.777,56) alloués à la prime d'émission.

Conformément à l'article 6.8 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises.

Les Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Actions Ordinaires de Classe A	
	Total	Prix (EUR)
TEAMSYSTEM INTEGRAL INVESTORS S.à r.l., 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach	15.424	33.007,36
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom	473	1.012,22
ICG MEZZANINE FUND 2003 NO 3 L.P., Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands	14	29,96
ICG MEZZANINE FUND 2003 NO 1 L.P., Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands	302	646,28
RBSM (INVESTMENTS) LIMITED, 42 St Andrew Square Edinburgh, EM2 2YE, Scotland	266	569,24
SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES L.P., 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Delaware	125	267,50
Total	16.604	35.532,56

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit.**

La Société a un capital souscrit de trois millions six cent trois mille cinq cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (EUR 3.603.587,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- (a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;
- (b) deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-neuf (2.882.869) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.»

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.8. Capital Autorisé.**

En sus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cent onze millions cinq cent trente-cinq mille soixante-dix euros (EUR 111.535.070,-), consistant en:

- (a) Quarante-six millions huit cent cinquante-cinq mille sept cent neuf (46.855.709) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- (b) Trente-trois millions neuf cent soixante-sept mille six cent cinquante-six (33.977.656) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;
- (c) Six millions neuf cent trente-huit mille cinquante-sept (6.938.057) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de toute Option des Employés conformément aux Contrats d'Options pour les Employés; et
- (d) Un million quatre cent cinquante-six mille six cent trente-quatre (1.456.634) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout Warrant conformément aux Accords de Warrants.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles (Actions Ordinaires, actions préférentielles ou actions de toute classe pouvant être émise par la Société) seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société

dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par les Gérants, le présent article sera modifié en conséquence.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Herbain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 5, case 12. — Reçu 355,33 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027637/211/239.

(070022452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Dexia Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 novembre 2006 a décidé:

- de ratifier la cooptation de:

Monsieur Jeffrey Nadal avec effet au 30 juin 2006 en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, administrateur démissionnaire en date du 30 juin 2006,

Monsieur Benoît Holzem avec effet au 2 août 2006 en remplacement de Monsieur Daniel Kuffer, administrateur démissionnaire en date du 17 juillet 2006.

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Hugo Lasat, (Président), Président du Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Alain Peters, Head of GLOBAL STRATEGY & FUND MANAGEMENT, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour DEXIA PATRIMONIAL

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK

Signatures

Référence de publication: 2007027328/1126/38.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Group-IPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2007

- Monsieur Hristo Popov est révoqué de son mandat de Commissaire aux Comptes.
- Mademoiselle Ines Jurk est révoquée de son mandat d'Administrateur.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Certifié sincère et conforme

GROUP-IPS S.A.

L. J. Tasiaux

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007027985/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Naia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 93.126.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de Victor Elvinger de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2006;
- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante:
John Weber, conseil fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz (Luxembourg), demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'assemblée générale de 2008.
- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 18 décembre 2006.
- L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT S.à r.l., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au RCS sous le numéro B 38.136, en remplacement de l'ancien. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale 2008.
- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse avec effet au 18 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007027329/3560/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Pan European Real Estate Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 111.271.

L'an deux mille six, le six octobre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAN EUROPEAN REAL ESTATE INVEST SA, avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussignée, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 30 janvier 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 111.271.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoit de Bien, consultant demeurant professionnellement à Wiltz

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employé privée, demeurant à Mousny, B.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît de Bien

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Keispelt à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Mamer-Capellen.»

2. La démission de la société AACO de son poste de commissaire au compte avec décharge

3. La nomination de la société FIDOMES au poste de commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Keispelt à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Mamer-Capellen.»

Deuxième résolution

L'assemblée confirme la démission de la société ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING Sàrl dont le siège social est à L-Luxembourg, 28, rue Michel Rodange (RCSL B 88.833) et lui donne décharge pour sa gestion

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société FIDOMES Sàrl, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765 en tant que commissaire au compte et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2012, statuant sur l'exercice de l'an 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. De Bien, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 octobre 2006, vol. 320, fol. 45, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 novembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007027507/2724/65.

(070021918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

B&B Rénovation de Regards S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.423.

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. André Beck, Diplom. Betriebswirt, demeurant à D-74906 Bad Rappenau, Römerweg 6;

2. Christine Brendel, secrétaire, demeurant à D-66287 Quierschied, 6, Zum Quirinsborn;

3. La société EnTec GROUP SA INTERNATIONAL INDUSTRY AND TECHNOLOGY HOLDING, avec siège social à L-5555 Remich, 6, Place du Marché, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.200, constituée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 décembre 2001, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 573 du 12 avril 2002,

ici représentée par son administrateur-délégué Hagen Keller, ingénieur, demeurant à D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34, nommé à ces fonctions lors de la réunion du conseil d'administration du 24 mai 2002,

associés de la société B&B RENOVATION DE REGARDS S.à r.l. (anciennement BECK BENELUX SARL), établie et ayant son siège social à L-5555 Remich, 6, Place du Marché, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B109.423, constituée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 6 juillet 2005, publié au susdit Memorial C, numéro 1246 du 22 novembre 2005, modifiée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 19 septembre 2006, publié au susdit Mémorial C, numéro 2132 du 15 novembre 2006.

Les comparants prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Ils décident d'augmenter le capital social de la société à raison de vingt-trois mille cinq cents euros (23.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-six mille euros (36.000,- EUR), souscrites par les associés susdits au prorata des parts sociales leur appartenant dans la dite société et entièrement libérées comme suit:

par un apport en nature d'une voiture BMW 530d, immatriculée sous le numéro NA 9771, évalué à treize mille euros (13.000,- EUR), et

par un apport en nature d'une voiture SHARAN TDI 1.9, immatriculée sous le numéro BB 1200, évalué à dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR).

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier l'article 5 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR), représenté par sept cent vingt (720) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Beck, C. Brendel, H. Keller, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2007. REM 2007/163. — Reçu 235 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007027608/218/47.

(070022412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

S-M-H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schieren, Mathgeshaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.736.

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- Monsieur Charles Goerens, agriculteur-député, demeurant à L-9184 Schieren, Mathgeshaff,
- Madame Henriette Goerens-Fohl, institutrice, demeurant à L-9184 Schieren, Mathgeshaff,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée S-M-H S.à r.l., avec siège social à L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C page 30917 de 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 75.736.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit avant les cessions de parts du 8 novembre 2004 dont question ci-après:

1. La société FOGA, ERNEST FOHL ET COMPAGNIE, S.à r.l., avec siège social à L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons, cent vingt-quatre parts sociales	124
2. Madame Line Olinger, maître en droit, demeurant à L-8354 Garnich, 12, rue de la Forêt, une part sociale	1
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Constatation de cessions de parts

Sur ce, les comparants déclarent qu'aux termes d'un écrit sous seing privé daté du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C page 40282 de 2005, la société FOGA, ERNEST FOHL ET COMPAGNIE, S.à r.l., préqualifiée, a cédé l'intégralité de ses parts sociales comme suit:

- soixante-trois (63) parts sociales à Monsieur Charles Goerens, pour le prix de six mille trois cents euros (6.300,- EUR);
- soixante et une (61) parts sociales à Madame Henriette Goerens-Fohl, pour le prix de six mille cent euros (6.100,- EUR).

Aux termes de ce même écrit, Madame Line Olinger, préqualifiée, a cédé l'unique part sociale qu'elle détenait à Madame Henriette Goerens-Fohl pour le prix de cent (100,- EUR) euros.

Les prédicts prix de vente ont été payés antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

Les cessionnaires sont devenus propriétaires des parts cédées au jour de la cession mentionnée ci-avant, et ils en ont eu la jouissance également à compter de ce jour. Ils ont été subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées dès ce jour.

Cession de parts

Sur ce, Madame Henriette Goerens-Fohl, préqualifiée, déclare céder pour le prix d'un euro symbolique douze (12) de ses parts sociales à Monsieur Marc Goerens, étudiant, demeurant à L-9184 Schieren, Mathgeshaff,

ici représenté par Monsieur Charles Goerens, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Monsieur Charles Goerens et Madame Henriette Goerens-Fohl, agissant le premier en tant qu'associé-gérant et la seconde en tant qu'associée de la société, déclarent consentir à la constatation de cessions de parts ainsi qu'à la cession de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après les prédites constatation de cessions de parts et cession de parts, les associés présents ou dûment représentés, détenant l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Charles Goerens, soixante-trois parts sociales	63
- Madame Henriette Goerens-Fohl, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Marc Goerens, douze parts sociales	12
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de Oberglabach à L-9184 Schieren, Mathgeschaff.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Schieren.»

Troisième et dernière résolution

Les associés décident de confirmer pour autant que de besoin le mandat de Monsieur Charles Goerens en tant que gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent cinquante (EUR 1.550,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Goerens, H. Fohl, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2007, vol. 440, fol. 80, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 février 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007027635/232/83.

(070022178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Reserve Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.487.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the eleventh day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs. Ingrid Dubourdieu, lawyer in Luxembourg, acting in the name and on behalf of OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l. (OPAM), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated September 8, 2006, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

I. Reserve Portfolio (the «SICAV») is a société d'investissement à capital variable, with registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden of February 17, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 189 on March 19, 1999, registered at the Companies' and Trade Registrar of Luxembourg under the number B 68.487 and the articles of incorporation of which have been amended by:

- a deed of Maître Frank Baden dated March 26, 1999, published in the Mémorial, number 442 of June 11, 1999; and

- a deed of Maître Frank Baden dated September 14, 2001, published in the Mémorial, number 1207 of December 20, 2001.

II. OPAM is the sole shareholder of the SICAV (the «Sole Shareholder»).

III. The share capital of the SICAV is five hundred and one US dollars and one cent (US\$ 501,01) represented by 501,01 shares (five hundred shares and one hundredth of a share) in registered form with no par value all fully paid-up as of the date hereof.

IV. The Sole Shareholder is completely aware of the content of the articles of incorporation and the financial situation of the SICAV.

V. In its capacity as sole shareholder of the SICAV, the Sole Shareholder decides to dissolve the SICAV.

VI. In its capacity as sole shareholder of the SICAV, the Sole Shareholder approves hereby the audited financial statements of the SICAV for the period from the end of the latest financial year of the SICAV and the date of dissolution of the SICAV and the report of the auditor of the SICAV on such financial statements, of which the Sole Shareholder is fully aware.

VII. In its capacity as sole shareholder of the SICAV, the Sole Shareholder approves hereby the report of the board of directors of the SICAV for the period from the end of the latest financial year of the SICAV and the date of dissolution of the SICAV, of which the Sole Shareholder is fully aware.

VIII. Discharge is granted to the directors of the SICAV for the execution of their mandates during the period from the end of the latest financial year of the SICAV and the date of dissolution of the SICAV.

IX. Discharge is granted to the auditor of the SICAV for the execution of its mandate during the period from the end of the latest financial year of the SICAV and the date of dissolution of the SICAV.

X. The anticipated dissolution of the SICAV is herewith pronounced.

XI. The Sole Shareholder is hereby appointed as liquidator of the SICAV with the broadest powers, as provided for by Article 144 to Article 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

XII. All the liabilities of the SICAV have been paid.

XIII. The Sole Shareholder is vested with the assets and liabilities of the SICAV and accepts to assume any existing but unknown liability and any future liability which may appear after the date of dissolution of the SICAV and the liquidation of the SICAV is hereby completed without prejudice to the extent the Sole Shareholder is personally liable for any liabilities of the SICAV.

XIV. The shareholders' register of the SICAV is closed and the Sole Shareholder undertakes to cancel the shares of the dissolved SICAV.

XV. The account-books and the documents of the SICAV shall be lodged during a period of five years at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg after the date of dissolution of the SICAV.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Ingrid Dubourdieu, avocat à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial de OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l. (OPAM), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 8 septembre 2006, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations que:

I. Reserve Portfolio (la SICAV) est une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 17 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 189 du 19 mars 1999, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 68.487 et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial, numéro 442 du 11 juin 1999; et

- suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial, numéro 1207 du 20 décembre 2001.

II. OPAM est l'actionnaire unique de la SICAV (l'«Actionnaire Unique»).

III. Le capital social de la SICAV s'élève actuellement à cinq cent un dollars américain et un cent (US\$ 501,01) représenté par 501,01 actions (cinq cents actions et un centième d'action) nominatives sans mention de valeur et intégralement libérées à compter de la date des présentes.

IV. L'Actionnaire Unique connaît parfaitement le contenu des statuts et la situation financière de la SICAV.

V. En sa qualité d'actionnaire unique de la SICAV, l'Actionnaire Unique décide de procéder à la dissolution de la SICAV.

VI. L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la SICAV, approuve par le présent acte les comptes audités de la SICAV pour la période entre la fin du dernier exercice social de la SICAV et la date de dissolution de la SICAV et le rapport du réviseur d'entreprises agréé de la SICAV sur ces mêmes comptes, que l'Actionnaire Unique connaît parfaitement.

VII. L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la SICAV, approuve par le présent acte le rapport du conseil d'administration de la SICAV pour la période entre la fin du dernier exercice social de la SICAV et la date de dissolution de la SICAV, que l'Actionnaire Unique connaît parfaitement.

VIII. Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration de la SICAV pour l'exécution de leur mandat durant la période entre la fin du dernier exercice social de la SICAV et la date de dissolution de la SICAV.

IX. Décharge est accordée au réviseur d'entreprises agréé de la SICAV pour l'exécution de son mandat durant la période entre la fin du dernier exercice social de la SICAV et la date de dissolution de la SICAV.

X. La dissolution anticipée de la SICAV est prononcée par la présente.

XI. L'Actionnaire Unique est, par la présente, nommée liquidateur de la SICAV avec les pouvoirs les plus larges, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

XII. Toutes les dettes de la SICAV ont été payées.

XIII. L'Actionnaire Unique prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la SICAV, connus ou inconnus, et toutes les dettes futures qui pourraient apparaître après la date de dissolution de la SICAV et la liquidation de la SICAV est achevée par les présentes, étant entendu que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux de la SICAV.

XIV. Le registre des actionnaires est clôturé et l'Actionnaire Unique s'engage à annuler les actions de la SICAV dissoute.

XV. Les livres comptables et les documents de la SICAV seront conservés pendant une durée de cinq ans au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dubourdieu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 22, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027594/242/119.

(070022373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Transport Alphonse Lies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 110.269.

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Alphonse Lies, transporteur, demeurant à L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés,

Agissant pour lui-même et pour la sousdite Madame Wies en vertu d'une procuration sous seing privé annexé aux présentes,

Madame Marcelle Wies, fonctionnaire communale, demeurante L-1880 Luxembourg, 175, rue Pierre Krier, et

Monsieur Steve Neugebauer, ouvrier, demeurant à L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés

lesquels sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRANSPORT ALPHONSE LIES S.à.r.l. avec siège à L-8834 Folschette, 79, rue Principale, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2006, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.269 et dont les comparants déclarent que les statuts n'ont jamais été modifiés.

Ceci exposé, les comparants se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège

Le siège social est transféré à L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.»

Cession de parts

En suite de la cession de parts intervenue entre Madame Myriam Dierick, employée privée, demeurant à Folschette et Madame Marcelle Wies, préqualifiée, intervenue le 3 octobre 2006 et publiée au Mémorial C numéro 2262 du 4 décembre 2006, le 2^{ème} alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Alphonse Lies,	60
- Madame Marcelle Wies,	30
- Monsieur Steve Neugebauer,	10
Total:	100»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: A. Lies, S. Neugebauer, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2007, vol. 437, fol. 51, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur intérimaire (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 janvier 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007027628/225/46.

(070022253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Elitherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007027778/202/12.

(070022450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Ets Emile BAUM s à r l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 15.110.

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Madame Sonja Baum, gérante, épouse de Monsieur Michel Kirsch demeurant à L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange.
- 2.- Monsieur Michel Kirsch, représentant, demeurant à L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange.
- 3.- Madame Fernande Isaac, sans état, veuve de Monsieur Emile Baum, demeurant à L-6360 Grundhof, 11, route de Dillingen.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ETS EMILE BAUM S.à r.l., avec siège social à L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.110, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Hoffmann, alors de résidence à Echternach, en date du 8 avril 1977, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 15 juillet 1977 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Echternach, en date du 27 novembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 178 du 31 mai 1990.

Que suite au décès de l'associé Monsieur Emile Baum en date du 8 octobre 2002, ses parts sociales ont été attribuées à son épouse survivante Madame Fernande Isaac, alors que les époux Baum-Isaac étaient mariés sous le régime de la communauté universelle des biens avec attribution de la communauté au survivant, en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Joseph Hoffmann, alors de résidence à Echternach, en date du 24 février 1975.

Que les parts sociales sont actuellement attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Sonja Baum, prénommé, cent parts sociales	100
2.- Monsieur Michel Kirsch, prénommé, cent parts sociales	100
3.- Madame Fernande Isaac, prénommée, trois cents parts sociales	<u>300</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Ceci exposé, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de cinq Euros trente-deux Cents (EUR 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (EUR 12.394,68) au montant de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-) moyennant versement en espèces du montant de cinq Euros trente-deux Cents (EUR 5,32) de sorte que la somme de cinq Euros trente-deux Cents (EUR 5,32) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Les associés constatent que suite au décès de l'associé Monsieur Emile Baum et suite à la résolution prémentionnée, le capital social de la société est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune.

Les associés décident par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Madame Sonja Baum, gérante, demeurant à L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange, cent parts sociales	100
2.- Monsieur Michel Kirsch, représentant, demeurant à L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange, cent parts sociales	100
3.- Madame Fernande Isaac, sans état, demeurant à L-6360 Grundhof, 11, route de Dilüngen, trois cents parts sociales	<u>300</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: S. Baum, M. Kirsch, F. Isaac, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 janvier 2007, vol. 364, fol. 14, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007027622/201/67.

(070022342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Moventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MOVENTUM S.A. (the «Company»), a public limited company («société anonyme») as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law of 1915»), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, originally incorporated under the name GLOBAL INVESTORS S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on May 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 680 on September 21, 2000.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on September 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2369, on December 19, 2006.

The meeting was opened at 11.00 a.m. under the chairmanship of John Pauly, Chief Executive Officer of the Company, professionally residing in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appointed as secretary Claude Niedner, Lawyer, professionally residing in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurent Belloco, Chief Financial Officer of the Company, professionally residing in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and the resolution on the items 2 and 3 of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Company.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1. Notice of the information of both shareholders of the Company, GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd and BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., in relation to the increase of the issued share capital of the Company from thirty-three million five hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 33,509,525.-) to thirty-four million four hundred and forty-one thousand six hundred Euros (EUR 34,441,600.-) by resolution of the board of directors of the Company dated 22 November 2006 and notice of the waiver of GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd of its preferential subscription right in relation thereto.

2. Increase of the issued share capital of the Company from thirty-three million five hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 33,509,525.-) consisting of one million three hundred and forty thousand three hundred and eighty-one (1,340,381) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to thirty-four million four hundred and forty-one thousand six hundred Euros (EUR 34,441,600.-) consisting of one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing thirty-seven thousand two hundred and eighty-three (37,283) additional shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share. All thirty-seven thousand two hundred and eighty-three (37,283) shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.

3. Subsequent amendment of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») to reflect the increase of the issued share capital of the Company as follows:

The first paragraph of Article 5 of the Articles to read as follows: «The Company has an issued share capital of thirty-four million four hundred and forty-one thousand six hundred Euros (EUR 34,441,600.-) consisting of one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share, all of which shares have been fully paid up by payment in cash.»

4. Miscellaneous.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting notes that both shareholders of the Company, GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd and BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., have duly been informed about the increase of the issued share capital of the Company from thirty-three million five hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 33,509,525.-) to thirty-four million four hundred and forty-one thousand six hundred Euros (EUR 34,441,600.-) by resolution of the board of directors of the Company dated 22 November 2006. The meeting further notes the waiver of GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd of its preferential subscription right in relation thereto.

Second resolution

The meeting resolves to increase the issued share capital of the Company from thirty-three million five hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 33,509,525.-) consisting of one million three hundred and forty thousand three hundred and eighty-one (1,340,381) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to thirty-four million four hundred and forty-one thousand six hundred Euros (EUR 34,441,600.-) consisting of one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing thirty-seven thousand two hundred and eighty-three (37,283) additional shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share. All thirty-seven thousand two hundred and eighty-three (37,283) shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.

The new shares have been subscribed for by one shareholder of the Company as follows:

- thirty-seven thousand two hundred and eighty-three (37,283) new shares have been subscribed for by BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., a company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of nine hundred thirty-two thousand seventy-five Euros (EUR 932,075.-), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«The Company has an issued share capital of thirty-four million four hundred and forty-one thousand six hundred Euros (EUR 34,441,600.-) consisting of one million three hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (1,377,664) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share, all of which shares have been fully paid up by payment in cash.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the Notary signed together with the Notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MOVENTUM S.A. (la «Société»), une société anonyme au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée à l'origine sous la dénomination sociale GLOBAL INVESTORS S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié effectué devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 septembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 2369 du 19 décembre 2006.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de John Pauly, Chief Executive Officer de la Société, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Claude Niedner, Avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Laurent Belloco, Chief Financial Officer de la Société, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par l'Article 67-1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur les points 2 et 3 portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés de la Société.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Notification de l'information de deux actionnaires de la Société, GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd et BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., en relation avec l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de trente-trois millions cinq cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 33.509.525,-) à trente-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille six cent euros (EUR 34.441.600,-) par résolution des membres du conseil d'administration du 22 Novembre 2006 et notification de la renonciation par GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

2. Augmentation du capital souscrit de la société de trente-trois millions cinq cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 33.509.525,-) représenté par un million trois cent quarante mille trois cent quatre-vingt-une (1.340.381) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trente-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille six cent euros (EUR 34.441.600,-) représenté par un million trois cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (1.377.664) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de trente-sept mille deux cent quatre-vingt-trois (37.283) actions supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les trente-sept mille deux cent quatre-vingt-trois (37.283) actions seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

3. Les modifications suivantes sont apportées aux statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation du capital souscrit:

Le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts aura la teneur suivante:«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille six cent euros (EUR 34.441.600,-) représenté par un million trois cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (1.377.664) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

4. Divers

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note que deux actionnaires de la Société, GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd et BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., ont été dûment informés de l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de trente-trois millions cinq cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 33.509.525,-) à trente-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille six cent euros (EUR 34.441.600,-) par résolution des membres du conseil d'administration du 22 Novembre 2006. L'Assemblée note également la renonciation par GLOBAL PORTFOLIO ADVISORS, Ltd à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de trente-trois millions cinq cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 33.509.525,-) représenté par un million trois cent quarante mille trois cent quatre-vingt-une (1.340.381) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trente-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille six cent euros (EUR 34.441.600,-) représenté par un million trois cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (1.377.664) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de trente-sept mille deux cent quatre-vingt-trois (37.283) actions supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros

(EUR 25,-) chacune. Toutes les trente-sept mille deux cent quatre-vingt-trois (37.283) actions seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Les nouvelles actions ont été souscrites par un des actionnaires existants de la Société comme suit:

- trente-sept mille deux cent quatre-vingt-trois (37.283) actions nouvelles ont été souscrites par BANQUE DE LUXEMBOURG S.A, une société constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de neuf cent trente-deux mille soixante-quinze Euros,- (EUR 932.075,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille six cent euros (EUR 34.441.600,-) représenté par un million trois cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (1.377.664) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: J. Pauly, C. Niedner, L. Belloco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 18, case 11. — Reçu 9.320,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027620/211/196.

(070022513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 14 décembre 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et sur les comptes annuels consolidés, en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027578/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Investindustrial Merchant S.A.).
Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.052.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESTINDUSTRIAL MERCHANT S.A., a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, incorporated by a deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, dated September 22nd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2164 of November 20th, 2006. This Articles of Association have not yet been modified.

The meeting is presided by Mr Emmanuel Famerie, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Marie-Claire Haas, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the company from INVESTINDUSTRIAL MERCHANT S.A. into BIOTECH FOOD HOLDINGS S.A. and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First and sole resolution

The meeting decides to change the name of the company from INVESTINDUSTRIAL MERCHANT S.A. into BIOTECH FOOD HOLDINGS S.A., so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of BIOTECH FOOD HOLDINGS S.A.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by an French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the French and the English version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL MERCHANT S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2164 du 20 novembre 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Famerie, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Claire Haas demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claire Haas, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les

mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de INVESTINDUSTRIAL MERCHANT S.A. en BIOTECH FOOD HOLDINGS S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de INVESTINDUSTRIAL MERCHANT S.A. en BIOTECH FOOD HOLDINGS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOTECH FOOD HOLDINGS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Fammerie, M.-C. Haas, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2007. REM 2007 203. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007027849/5770/85.

(070022528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Holt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.888.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 décembre 2006 a élu comme administrateurs:

- Skuli Thorvaldsson, né le 7 mars 1941 à Reykjavik et résidant à Bergstaöastraeti 77, IS-101 Reykjavik, Iceland,

- Katrin Thorvaldsdottir, née le 15 mai 1949 à Reykjavik, et résidant à Haahlid 12, IS-105 Reykjavik, Iceland,

- Eggert J. Hilmarsson, né le 10 septembre 1968 à Reykjavik et résidant au 19, Op der Tonn, L- 6188 Gonderange, Luxembourg

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour HOLT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027940/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 48.689.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007027944/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00052. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Finimmobiliare s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 105.693.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de JOIE PARTICIPATIONS S.A., société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.307,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée FINIMMOBILIARE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.693, a transféré son siège social statutaire et administratif de Milan (Italie) à Luxembourg lors d'une assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 445 du 13 mai 2005, et que ses statuts n'ont pas été modifiés.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée FINIMMOBILIARE S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société à responsabilité limitée FINIMMOBILIARE S.à r.l. et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'associé unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales et du registre des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute FINIMMOBILIARE S.à r.l. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 68, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027899/231/46.

(070022272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Lor - Cap Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.378.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LOR-CAP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.378, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1404 du 27 septembre 2002, et que ses statuts n'ont pas été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme LOR-CAP HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme LOR-CAP HOLDING S.A. et qu'en tant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions et du registre des actions de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute LOR-CAP HOLDING S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill. J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 57, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027901/231/45.

(070022271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Eurowatt S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 48.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.
P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007027777/202/12.
(070022428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.469.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1243 du 23 août 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007027780/230/12.
(070022462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Schneidersoehne Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 44.905.

Niederschrift

über die Generalversammlung der SCHNEIDERSÖHNE LUXEMBURG, GmbH, 27, rue de l'Ecole, L-5431 Lenningen, im Büro der STORA ENSO BETEILIGUNGEN GmbH, Moskauer Straße 27 in D-40227 Düsseldorf, am 27. Oktober 2006.

Anwesend als Vertreter der alleinigen Gesellschafterin

STORA ENSO BETEILIGUNGEN, GmbH:

1. Herr Dr. Wolf Ulrich Wehlmann, Essen.
2. Herr Klaus-Dieter Säuberlich, Düsseldorf.

Vor Eintritt in die Verhandlung erklärten die erschienenen Vertreter ihren Verzicht auf form- und fristgerechte Einberufung der Generalversammlung und fassten daraufhin einstimmig folgende

Beschlüsse:

1. Die Herren Mathias Krahnert und Rainer Köster werden mit Wirkung zum 31. Oktober 2006 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

2. Die Herren Robert Matzke, geboren am 26. Mai 1965, wohnhaft in 58239 Schwerte, Wandhofener Straße 57 und Leopold Csik, geboren am 4. September 1950, wohnhaft in 76344 Eggenstein-Leopoldshafen, Eichendorffstraße 15, werden mit Wirkung zum 1. November 2006 zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt. Sie vertreten die Gesellschaft jeweils in Gemeinschaft mit einem Geschäftsführer oder einem Prokuristen.

Düsseldorf, den 27. Oktober 2006.

STORA ENSO BETEILIGUNGEN, GmbH
ppa. Dr. W. U. Wehlmann / ppa. K.-D. Säuberlich

Référence de publication: 2007027977/4395/29.
Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02785. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

J. Wagner-Schaffner & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 92.945.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007027950/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08588. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- les mandats d'Administrateurs de Catégorie B. de la société FIDIS S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société MADAS S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et le mandat d'Administrateur de Catégorie A. de la société AMS INDUSTRIES SAS, Société Anonyme Simplifiée de droit français, ayant son siège social au 62 BIS, avenue André Morizet, F-92100 Boulogne-Billancourt, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A, société anonyme, ayant son siège social au 26, rue du Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

AMS INVESTISSEMENTS S.A.

FIDIS S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007027979/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007027788/5770/12.

(070022521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Stone & Luyten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.801.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007027786/5770/12.

(070022519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

GBL Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 18.507.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2006

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est nommé commissaire pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Président, administrateur suivant a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007:

Jacques Loesch

Le mandat des administrateurs suivants a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007:

* Ann Opsomer

* Jean-Donat Calmes

* Thierry De Rudder

* Patrick De Vos

* Gérald Frere

* Michel Vivario

Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2006

Le nombre des administrateurs a été porté de sept à neuf.

Monsieur Albert Frere, administrateur de sociétés, domicilié 17, allée des peupliers à Gerpennes (B-6280) ainsi que monsieur Michel Hucklenbroich, administrateur de sociétés, domicilié 18, Eikenlaan à Dilbeek (B-1700) ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2009.

Pour avis sincère et conforme

L. Mathieu

Fondé du Pouvoir

Référence de publication: 2007027975/2386/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Moventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45580 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007027784/211/11.

(070022515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

TeamSystem Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.614.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45698 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007027779/211/11.

(070022454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Phytolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.500.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHYTOLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 732 du 11 avril 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Virginie Goret, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision relative à l'augmentation de capital de 22.000,- EUR.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 22.000,- par apport en espèces, pour porter le montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 53.000,-. Cette augmentation se fera par l'émission de 220 actions nouvelles de EUR 100,- valeur nominale.

Les 220 actions seront souscrites par VOLUMED INVESTMENTS LTD., société de droit britannique, domiciliée 41 Chalton Street, NW1 1JD London (Great Britain) et enregistrée sous le numéro 3527316.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital à intervenir.

4.- Acceptation de la démission de son poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de Monsieur Siavoch Darakhchan, demeurant 2, rue Séguy, F-12000 Rodez, France, avec effet au 19 septembre 2006 et décharge pour l'exercice de ses fonctions.

5.- Acceptation de la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Jacques Touche, demeurant Louis Applanat, F-84190 Beaumes de Venise, France, avec effet au 19 septembre 2006 et décharge pour l'exercice de ses fonctions.

6.- Nomination de Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, né le 28 octobre 1953 à Arlon, Belgique, et demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué avec droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société avec effet au 19 septembre 2006.

7.- Nomination de Madame Martine Orlewski, née le 9 février 1952 à F-3400 Montpellier, France, et demeurant 2, rue Rabelais, F-92170 Vanves, France, aux fonctions d'administrateur avec droit de co-signature obligatoire avec l'administrateur-délégué avec effet au 19 septembre 2006.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 53.000,- (cinquante-trois mille euros) par la création et l'émission de 220 (deux cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'Assemblée admet la société VOLUMED INVESTMENTS LTD., société de droit britannique, domiciliée 41 Chalton Street, NW1 1JD London (Great Britain) et enregistrée sous le numéro 3527316, à la souscription des actions nouvelles, les actionnaires existants renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les 220 (deux cent vingt) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société VOLUMED INVESTMENTS LTD., prénommée, ici représentée par Monsieur Laurent Putzeys, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 53.000,- (cinquante-trois mille euros) représenté par 530 (cinq cent trente) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune»

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Siavoch Darakhchan, demeurant 2, rue Séguy, F-12000 Rodez, France, avec effet au 19 septembre 2006 et lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Jacques Touche, demeurant Louis Applanat, F-84190 Beaumes de Venise, France, avec effet au 19 septembre 2006 et lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, né le 28 octobre 1953 à Arlon, Belgique, et demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société avec effet au 19 septembre 2006. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

La nomination de Monsieur Roger Greden comme administrateur-délégué sera confirmée par le Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Martine Orlewski, née le 9 février 1952 à F-3400 Montpellier, France, et demeurant 2, rue Rabelais, F-92170 Vanves, France, aux fonctions d'administrateur avec droit de co-signature obligatoire avec l'administrateur-délégué avec effet au 19 septembre 2006. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Putzeys, K. Arroyo, V. Goret, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2006, vol. 440, fol. 28, case 1. — Reçu 220 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027865/242/99.

(070022004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Mme Annemarie Arens, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

M. Ulrich Faber, GROSSBÖTZL SCHMITZ LOMPARSKI & PARTNER Sàrl, 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

M. Harald Glocker, GS & P INSTITUTIONAL MANAGEMENT GmbH, Königsallee 60, D-40212 Düsseldorf

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027333/1126/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Inverness Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.821.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 décembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027942/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

K13 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.168.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour K13 HOLDING S.A

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027943/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Pillarlux Sintra Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Pillarlux Sintra S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.958.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007027796/227/13.

(070022432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Kletta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.461.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 décembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour KLETTA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027946/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Lua Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.675.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour LUA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027947/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Sicily Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Malvasia S.à.r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.824.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2095 du 28 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007027795/230/13.

(070022459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.171.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- Vilhjálmur Thorsteinsson, né le 30 décembre 1965 à Copenhague et résidant à Baugatangi 6, IS 101 Reykjavik, Iceland

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour MESON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027949/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007027781/5770/12.

(070022465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Top Motors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Rolling-Snack S.à r.l.).

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 195, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.389.

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mimmo Di Consoli, vendeur, né à Luxembourg, le 30 décembre 1967, demeurant à L-3321 Berchem, 42, rue Hans Adam;

2.- Monsieur Antonio Di Consoli, vendeur, né à Luxembourg, le 22 avril 1969, demeurant à L-2448 Luxembourg, 12, rue de la Rotonde.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ROLLING-SNACK S.à r.l, avec siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 193, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1446 du 23 décembre 2005, et modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 374 du 20 février 2006, ci-après la «Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.389.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Mimmo Di Consoli, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) à Monsieur Antonio Di Consoli, prénommé, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- Monsieur Antonio Di Consoli, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit vingt-cinq (25) parts sociales de la Société à Monsieur Mimmo Di Consoli, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

En outre, le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

V.- Ensuite, les associés Messieurs Mimmo Di Consoli et Antonio Di Consoli, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Mimmo Di Consoli, vendeur, né à Luxembourg, le 30 décembre 1967, demeurant à L-3321 Berchem, 42, rue Hans Adam, soixante-quinze parts sociales,	75
2.- par Monsieur Antonio Di Consoli, vendeur, né à Luxembourg, le 22 avril 1969, demeurant à L-2448 Luxembourg, 12, rue de la Rotonde, vingt-cinq parts sociales,	25
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la Société de L-7540 Rollingen/Mersch, 193, route de Luxembourg, à L-7540 Rollingen/Mersch, 195, route de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social de la Société et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société aura en outre comme objet l'achat, la vente, la location ainsi que l'importation et l'exportation de voitures automobiles et de camionnettes.

Elle aura par ailleurs comme objet toute activité de commerce.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en TOP MOTORS S.à r.l. et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«La dénomination de la société à responsabilité limitée est TOP MOTORS S.à r.l.»

VI.- Messieurs Antonio Di Consoli et Mimmo Di Consoli, prénommés, agissant en leurs qualités de gérant technique respectivement gérant administratif de la Société, déclarent se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: M. Di Consoli, A. Di Consoli, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 64, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 février 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007027631/222/86.

(070022180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Arbeco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.432.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 28 décembre 2006

En conformité avec l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les articles 4 et 5 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 24 (vingt-quatre) actions rachetables ARBECO HOLDING S.A. au prix de EUR 3.162,51 par action.

Certifié sincère et conforme

ARBECO HOLDING S.A.

A. Boonen

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007027987/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.